

DELIBERATION N°67

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2025

Entendu l'exposé de Madame Sonia LAURENT, Adjointe au maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme, transition écologique et mobilités ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOpte le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2025 présenté ci-dessous.

1. ACQUISITIONS

Désignation du bien (terrains, immeubles)	Références cadastrales	Localisation	Identité du Cédant	Au profit de	Condition de l'acquisition	Montant
TERRAIN	AS 665	Lieu-dit « La Brunerie »	Issu d'un bien sans maître	Commune d'Ozoir-la-Ferrière	Acte du 07/03/2025	0 €

2. CESSIONS

Désignation du bien (terrains, immeubles)	Références cadastrales	Localisation	Identité du Cédant	Au profit de	Condition de la cession	Montant
Bâtiment atelier et divers locaux	AS 8	4 rue Robert Schuman	Commune d'Ozoir-la-Ferrière	AB GROUP HOLDING (Yuman)	Acte de vente du 20/02/2025	1 400 000 €
Bâtiment industriel et bureaux	AR 23	7 rue Henri François	Commune d'Ozoir-la-Ferrière	BINA France (SOFIADIS)	Acte de vente du 07/03/2025	3 400 000 €
Terrain en friche	BD 3	Le Christ – avenue du Général de Gaulle	Commune d'Ozoir-la-Ferrière	SCI DE LA POINTE D'OZ	Acte de vente du 23/04/2025	20 000 €
Terrain	AS 665	Lieu-dit «La Brunerie »	Commune d'Ozoir-la-Ferrière	Domaine de LIPICA	Acte de vente du 18/06/2025	26 000 €
Terrain nu	AS 6	2 rue Robert Schuman	Commune d'Ozoir-la-Ferrière	BL4	Acte de vente du 04/07/2025	800 000 €
Parcelles avec bâtiments et serres	BE 193 et 194	1 bis - 3 rue Albert Euverd	Commune d'Ozoir-la-Ferrière	SCCV Albert Euverd PRIMARTE	Acte de vente du 29/07/2025	2 040 000 € dont 1 530 000 € comptant et 510 000 € sous forme de dotation de volume
Terrain	BD 11	105 avenue du Général de Gaulle	Commune d'Ozoir-la-Ferrière	KALKAN	Acte de vente du 23/10/2025	1 830 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CHONION.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENOT.



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	33
Absents :	2
Pouvoir :	1
Votants :	34*

Convoqués le : 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le trente juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Madame Ludivine BERTOLOTTI, Monsieur Antonio AMARAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Madame Nadia FRANÇOIS, Monsieur Dov COHEN, Monsieur Fabien DARTIS, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL.

ABSENTE : Madame Audrey DAMMAN

ABSENTE AYANT DONNÉ POUVOIR DE :

Madame Fatiha BORROS à Monsieur Adrien PAIRON

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul CHONION, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

** Il est à noter que, conformément aux textes en vigueur, Madame la maire a quitté la séance pendant le vote des délibérations portant sur les Comptes Financiers Uniques (budget principal Ville, budget annexe Assainissement, budget annexe Location de salle et spectacles) et le Compte administratif du budget RPA (délibération n°53, 54, 55, et 57).*

Madame la maire a également quitté la séance pendant le vote de la délibération n°56 (Compte de gestion 2025 au budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées)).

Pendant ces absences, la présidence a été confiée à Madame Christelle PUJO.